

FINATIS

Société anonyme au capital de 84.852.900 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
712 039 163 RCS PARIS

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 juin 2008

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme d'achat d'actions par la société Finatis de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008.

1) Nombre de titres et part du capital que la société détient

A la date du 6 juin 2008, la société détient 1 080 actions, soit 0,019% de son capital.

2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Les 1 080 actions détenues sont affectées au contrat de liquidité.

3) Objectifs du programme de rachat

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF,
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société,
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

4) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat dans le cadre dudit programme

La société a décidé de fixer la part maximale du capital susceptible d'être acquise, dans le cadre du programme de rachat, à 2% du capital, soit actuellement 113 137 actions, incluant les 1 080 actions détenues en propre, ce qui représente un montant maximal de 16,97 millions d'euros, sur la base du prix maximum d'achat de 150 euros par action fixé par l'assemblée générale du 6 juin 2008.

5) Durée du programme de rachat

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 6 décembre 2009.

6) Tableau des opérations réalisées dans le cadre du précédent programme de rachat ayant pris fin le 6 juin 2008

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Nombre d'actions composant le capital au début du programme : | 5 656 860 |
| Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme : | Néant |
| Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme : | Néant |
| Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : | Néant |
| Nombre de titres achetés : | 3 795 |
| Nombre de titres cédés : | 2 715 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille au 6 juin 2008 : | 1 080, soit 0,019% du capital |
| Nombre d'actions d'autocontrôle au 6 juin 2008 : | Néant |
| Nombre de titres autodétenus de manière directe et indirecte au 6 juin 2008 | 1 080 |
| Valeur comptable brute du portefeuille au 6 juin 2008 : | 0,13 M€ |
| Valeur de marché du portefeuille au 6 juin 2008 (1) : | 0,13 M€ |

(1) cours au 6 juin 2008 : 124,15 euros